

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 18 JUIL. 2018

Secrétariat général

Direction  
des affaires  
financières

Sous-direction  
de l'enseignement  
privé

Bureau du budget,  
de la performance et du  
dialogue de gestion

DAF D2  
n°

18 - 224

Affaire suivie par

Isabelle Braun  
Tél. : 01 55 55 13 31  
Mél.  
Isabelle.braun  
@education.gouv.fr

110 rue Grenelle  
75357 Paris 07 SP


Monsieur le Secrétaire général adjoint,

J'ai été saisi de plusieurs alertes, émanant des organisations représentatives des maîtres, sur les modalités d'attribution des indemnités pour mission particulière (IMP) au sein des établissements d'enseignements privés et, en particulier, sur la mise en place de la consultation des équipes enseignantes prévue à l'article 2 du décret n° 2015-605 du 3 juin 2015 qui ne serait pas effective dans tous les établissements.

Afin de s'assurer du respect de cette réglementation, je vous informe que j'envisage de demander aux académies de réaliser des contrôles auprès des chefs d'établissement sur l'organisation de ces consultations, au moyen, par exemple, du recueil des procès-verbaux des réunions organisées à cet effet.

A cet égard, je vous précise que, conformément à la circulaire n° 2015-093 du 12 juin 2015, le chef d'un établissement d'enseignement privé est tenu de consulter les enseignants de son établissement pour l'attribution des IMP dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur. Cette consultation, organisée dans chaque établissement, de préférence entre février et juin, permet d'informer les enseignants consultés sur la nature des missions particulières confiées ainsi que sur les modalités de leur mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur des affaires financières,  
  
Guillaume GAUBERT

Monsieur Yann DIRAISON  
Adjoint au Secrétaire général  
de l'enseignement catholique (SGEC)  
277 rue Saint-Jacques  
75005 PARIS